

Prestations action sociale :

## Sejours et vacances

<b>Séjours avec hébergement</b>	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents publics. Les centres de loisirs avec hébergement sont des lieux d'accueil hébergeant de façon collective à l'occasion de leurs vacances scolaires des enfants âgés de plus de quatre ans.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Montant</b> Enfant de moins de 13 ans : 7.67 €</li><li>• Enfant de plus de 13 ans : 11.60 €</li></ul> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14781/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14781/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19487/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19487/download</a></p>
<b>Séjours sans hébergement</b>	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents publics. Les centres de loisirs sans hébergement sont des lieux d'accueil recevant les enfants à la journée à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs.</p> <p><b>Montant :</b></p> <p>Journée complète : 5.53 € par jour et par enfant</p> <p>Demi-journée : 2.79 € par jour et par enfant</p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14784/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14784/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19490/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19490/download</a></p>
<b>Séjours Gîtes</b>	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours engagés, par les agents concernés, pour leur enfant ayant séjourné soit en centre familial de vacances, soit dans les établissements portant le label " gîtes de France ".</p>

	<p><b>Sont exclus de ce dispositif les AED et AESH rémunérés par les établissements mutualisateurs.</b></p> <p>Montant : 8.07 € par jour et par enfant en pension complète 7.67 € par jour et par enfant pour les autres formules</p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14785/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14785/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19493/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19493/download</a></p>
<p><b>Séjours éducatifs</b></p>	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif et sur le temps scolaire.</p> <p><b>Montant</b> : Pour un séjour de plus de 5 jours et de moins de 21 jours : 3.78 € par jour par enfant Pour un séjour de 21 jours ou plus : 79.46 € par enfant</p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14787/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14787/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19496/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19496/download</a></p>
<p><b>Séjours linguistiques</b></p>	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour leurs enfants effectuant un séjour culturel et de loisir à l'étranger au cours des vacances scolaires.</p> <p><b>Montant</b> :Enfant de moins de 13 ans : 7,67 € par jour et par enfant Enfant de 13 à 18 ans : 11,61 € par jour et par enfant</p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14789/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14789/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19499/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19499/download</a></p>
<p><b>Aide vacances des enfants ASIA</b></p>	<p>Cette ASIA peut être accordée au titre des vacances d'enfants, après entretien avec le service social des personnels.</p>

	<p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14790/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14790/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19532/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19532/download</a></p>
<b>Séjours centres spécialisés</b>	<p>Cette prestation d'action sociale est destinée à apporter une participation financière aux parents d'enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances spécialisés.</p> <p><b>Montant</b> : 21.88 € par jour</p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/14793/download">https://www.ac-lyon.fr/media/14793/download</a></p> <p><a href="https://www.ac-lyon.fr/media/19529/download">https://www.ac-lyon.fr/media/19529/download</a></p>
<b>Chèques vacances</b>	<p>Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).</p> <p>Demande en ligne : <a href="http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/">http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/</a></p>